

Réunion d'ouverture de la consultation du public par voie électronique

Isigny-le-Buat – 19 mai 2026

Patrick BOITON

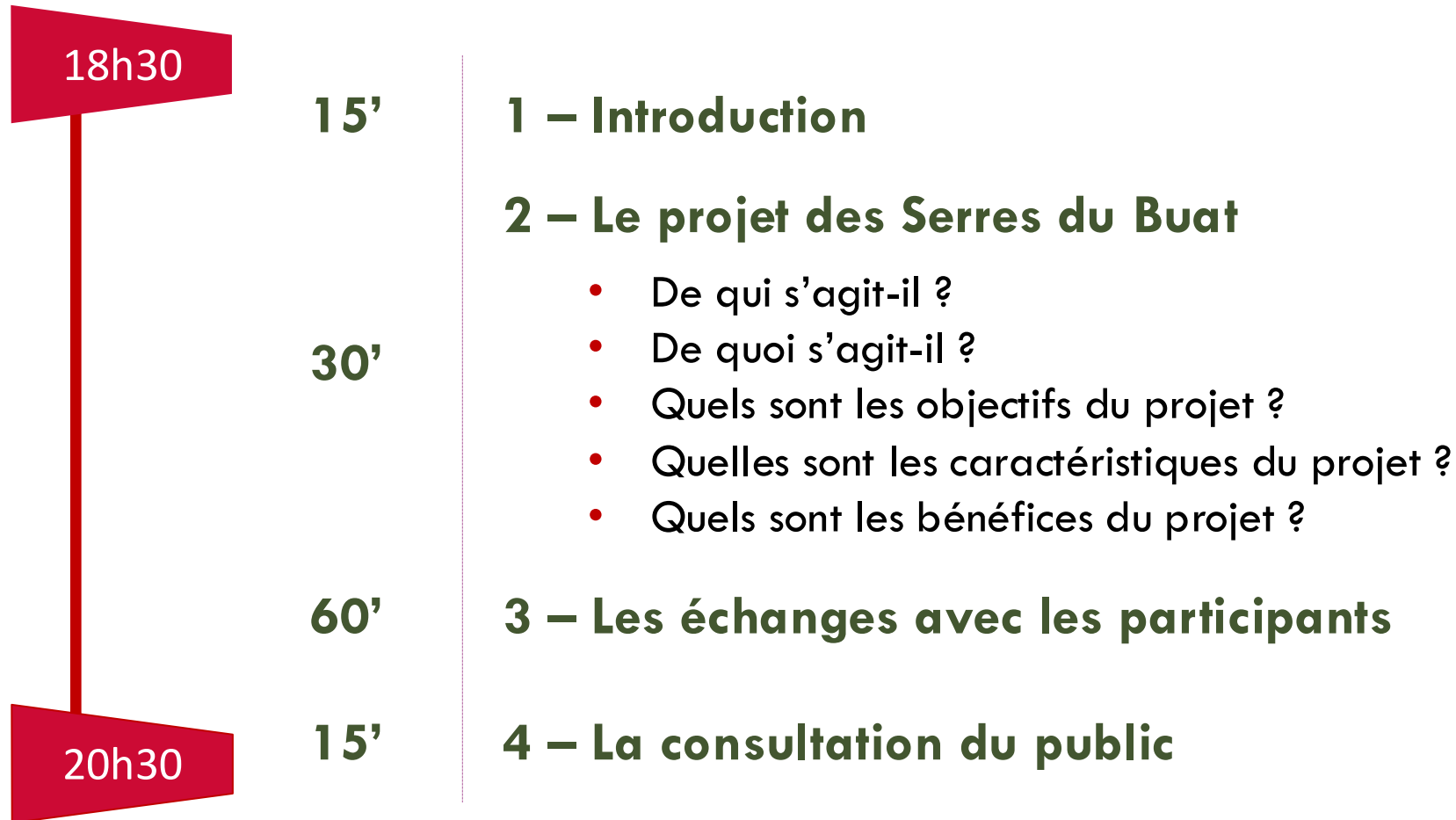
Commissaire Enquêteur

- **Nommé par le Tribunal Administratif pour le pilotage de la procédure de consultation du public par voie électronique**
- **Impartial et neutre**
- **Veille à l'information et la participation du public**
- **Reçoit et analyse les contributions du public**
- **Rédige un rapport à l'issue de la procédure**

La procédure de consultation du public par voie électronique

- **Le projet des Serres du Buat nécessite l'obtention d'une autorisation environnementale**
 - La loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte et son décret d'application n°2024-742 du 6 juillet 2024, est **une autorisation administrative unique** qui fusionne l'ensemble des procédures et décisions environnementales requises pour certains projets susceptibles d'avoir des effets importants sur l'environnement
 - Cette autorisation s'applique notamment aux IOTA (installations, ouvrages, travaux et activités) relevant de la loi sur l'eau
- **Les phases d'instruction et de consultation sont parallélisées.** Dès que le dossier de demande d'autorisation environnementale est déclaré complet et régulier, sont menées simultanément :
 - L'instruction technique par les services de l'État
 - La consultation des collectivités territoriales concernées
 - La consultation des organismes et instances dont l'avis est réglementairement requis
 - La participation du public

Déroulé de la réunion



Présentation des intervenants

- **Modératrice / facilitatrice**

- Laurence GONTARD – Nicaya Conseil



- **Intervenants**

- Rik VAN DEN BOSCH – Directeur général des Serres du Buat
- Irvin ROUSSEL – Directeur commercial des Serres d'Isigny
- Jean-Marc PAIMBLANC – Directeur d'exploitation des Serres du Buat
- Thierry BADINOT – Responsable technique des Serres du Buat
- Hervé DELOUCHE – Conseil en environnement Symbiose



Le projet des Serres du Buat

De qui s'agit-il ?

Les acteurs du projet



- **L'équipe des Serres d'Isigny**

- Une équipe de 110 personnes, déjà implantée sur Isigny-le-Buat, depuis 6 ans

- **Les motivations**

- Accroître la production de tomates locales de qualité pour répondre à une demande régionale

- **Les intentions**

- Contribuer au développement du territoire, tout en prenant en compte l'impact du projet sur l'environnement (naturel et humain)



Le projet des Serres du Buat

De quoi s'agit-il ?

Un projet de serres maraîchères à Isigny-le-Buat

- **Une serre de tomates à proximité des Serres d'Isigny**
- **Pour produire des tomates estivales de qualité :**
 - Mise en culture en novembre/décembre
 - Récolte entre mars et octobre
- **Dans le respect de l'environnement naturel et humain**





Le projet des Serres du Buat

Quels sont les objectifs du projet ?

Les objectifs du projet

- **Une production locale de tomates labellisée**
 - Préservée des aléas climatiques
 - Avec une utilisation de produits phytosanitaires très réduite : les cultures sous serres protègent naturellement des maladies et des insectes
- **Une distribution de la production à 100% sur le marché français et à 70% dans un rayon de moins de 300 km**
 - 180 000 tonnes de tomates fraîches importées chaque année en France depuis l'Espagne et les pays de Maghreb
 - 9 800 tonnes produites / an par le projet (5,5% des importations)

Les objectifs du projet

- **Consolider l'activité économique et agricole locale :**
 - Une centaine de recrutements diversifiés (encadrants, techniciens et opérateurs)
 - Si possibles locaux
 - A 80% en CDI
 - Cours de français, logements et véhicules électriques proposés
 - Plus de 100 fournisseurs locaux
 - **Pour l'exploitation, la maintenance et l'entretien des cultures :** *TLD Pro Hyg'up, G&B Cryogénie, Gazengel Sammy, agriculteur locaux, Aisprid, Manu Manche, Besnard SARL, LTP Loissel, Frans Bonhomme, Palettes Lelandais...*
 - **Pour le projet des Serres du Buat :** *Régie Ouest,...*
 - **Pour le parc autos et les logements des employés :** *Cosse Laurent, Manche sécurité contrôle SARL, SAS Distrifioul Normandie, Via Garage, SARL Bouvet, Matebri, Pichon Dogue, Vidange de la See*
 - **Pour les services divers de communication, réception...** : *Garage Boule, Ma Cave Alambic, Aux douceurs d'Isigny, Granvilpub, Boulay Formation, Biellman Château d'Isigny, Coccimarket Isigny...*



Le projet des Serres du Buat

Quelles sont les caractéristiques techniques ?

Le site actuel



Le site à la livraison du projet

Arbres de haute tige



Le site avec végétation à maturité

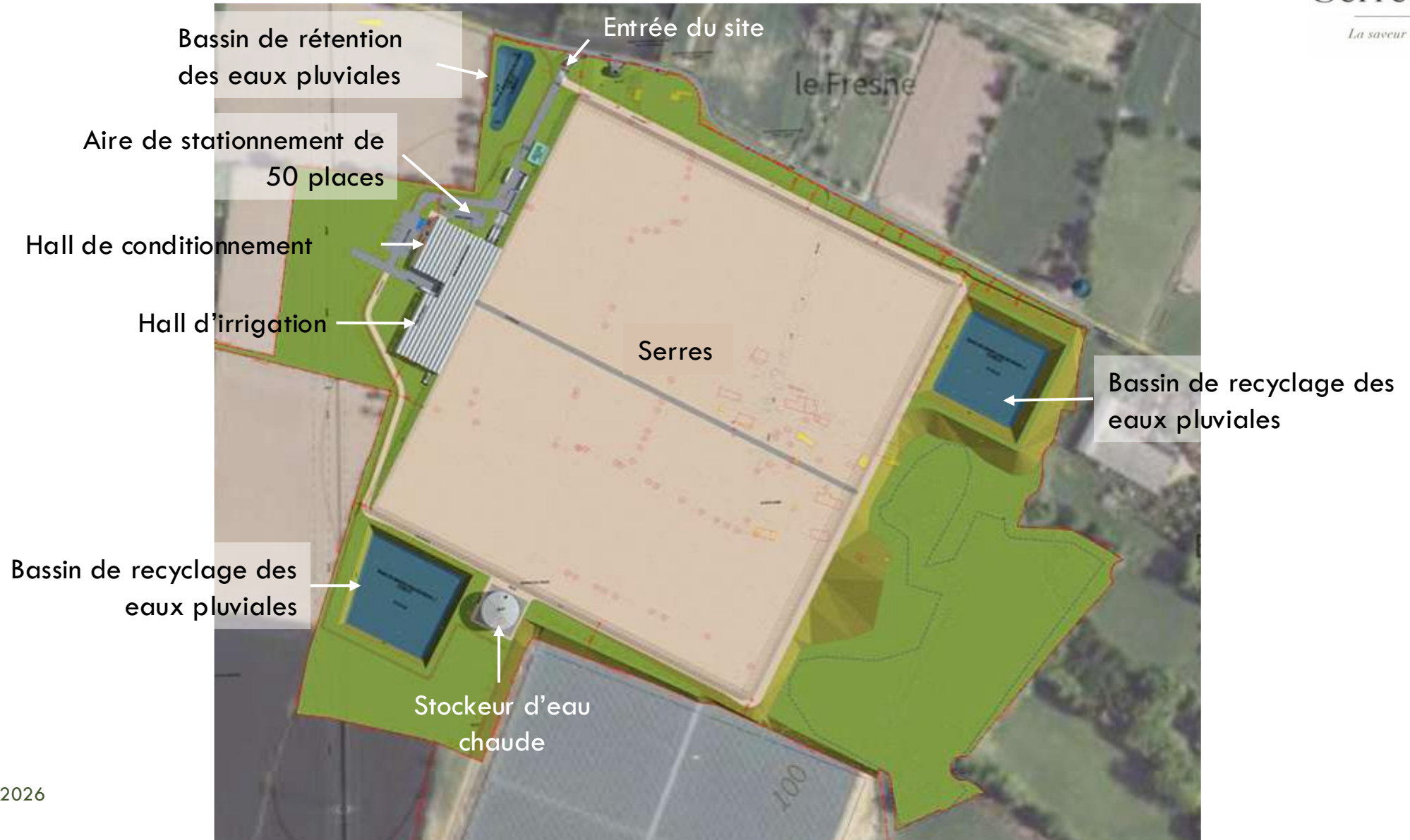


Haies bocagères

Arbres de haute tige



Les aménagements prévus



Les serres agricoles



Serres du Buat

La saveur d'Isigny le Buat

Point haut



- **Une hauteur de faîtage de 8,14m pour :**
 - Disposer d'un volume d'air d'environ 3 m au-dessus des pieds de tomates et garantir un environnement plus stable
 - Protéger les plants en été, le volume d'air chaud étant localisé en hauteur
 - Assurer le libre passage des appareils de manutention à l'intérieur des serres

Hauteur maximale des plans : 4m



Les serres agricoles

- Des équipements pour prévenir de la chaleur au niveau de l'allée centrale
- Un arrosage en goutte à goutte
- Une cueillette à hauteur d'homme
- Des bourdons pour polliniser



Boîte à bourdons

Bâche de protection



Arrosage en goutte à goutte

Le hall de conditionnement

- **Fabrique des emballages sur place**
 - Réception du carton à plat pour moins de volume transporté
- **80% des palettes en bois réutilisables et consignées**
- **Expédition par transporteur Normand**
- **Destination des tomates cueillies :**
 - 95% vendus en qualité extra
 - 2% vendus en catégorie 1
 - 1% vendu en catégorie 2
 - 1% donné à des associations locales
 - 1% de déchets verts

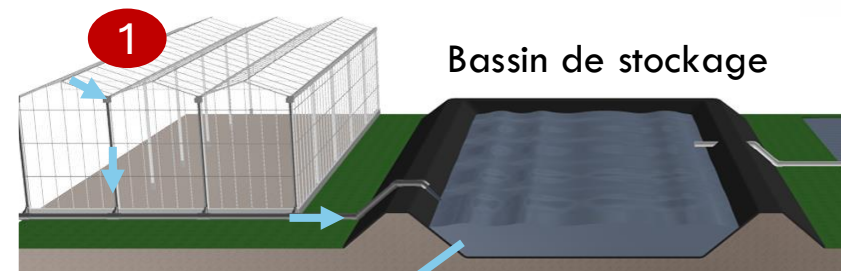


La gestion de l'eau



Serres du Buat
la saveur d'Isigny le Buat

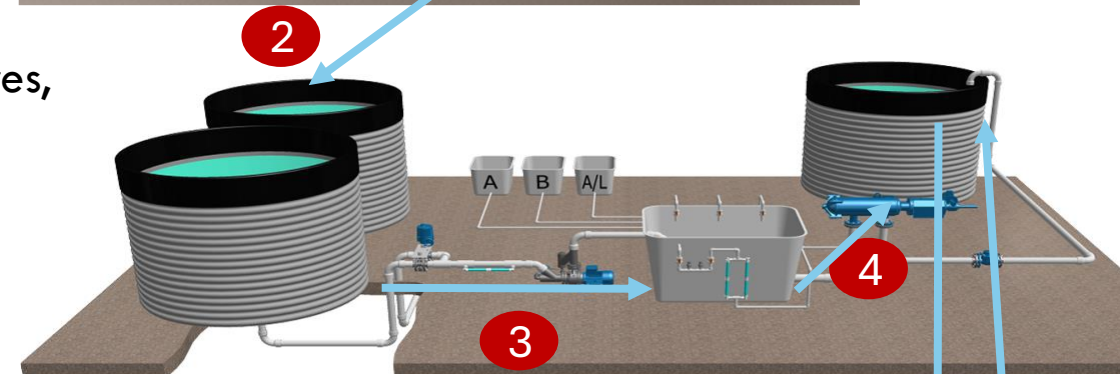
1. Récupération des eaux de pluie tombées sur les toitures dans les bassins de stockage



2. Transfert de la consommation d'une journée dans des cuves, à l'intérieur du hall d'irrigation

3. Enrichissement de ces eaux en nutriments

4. Stockage dans une cuve d'eau fertilisée



5. Acheminement de l'eau fertilisée jusqu'à chaque pied de tomate dans la serre (système de goutte à goutte)

6. La quantité d'eau acheminée étant toujours plus importante que la quantité consommée par la plante, récupération du surplus d'eau dans les gouttières d'apports et réacheminement dans les cuves



Déshumidificateur pour récupération de l'eau de « transpiration » des tomates

Aucun pompage d'eau dans les nappes

Les sols sous serres

- **Des sols laissés en l'état, recouverts d'une bâche de protection**



- Meilleure hygiène
- Absence de poussière dans la serre
- Changement annuel des bâches et recyclage par une entreprise locale

La conception du projet

- **Une démarche Eviter-Réduire-Compenser pour limiter les incidences du projet sur l'environnement**
- **Un cahier des charges strict pour les entreprises de travaux, en matière de protection des eaux, de poussières, bruit, propreté, gestion des déchets**
- **Non éclairage des serres → Absence de pollution lumineuse**

La synergie avec les Serres d'Isigny



- **Investissements réalisés pour les Serres d'Isigny en matière d'énergie suffisants pour les besoins des Serres du Buat**
- **Récupération du CO₂, afin de favoriser la croissance des plantes dans l'ensemble des serres**
- **Main d'œuvre, en fonction des besoins de chaque unité de production**
- **Aspects commerciaux et logistiques, afin de mieux répondre aux besoins des clients**

Le coût et le calendrier du projet

- Un coût estimé entre 28 et 30M€, dont 1,9M€ pour l'environnement
- A partir de l'obtention du permis de construire

	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10
Terrassement										
Réalisation des bassins										
Montage de la serre										
Finition et équipement de la serre										
Hall de conditionnement										
Mise en route										



Le projet des Serres du Buat

Quels sont les bénéfices du projet ?

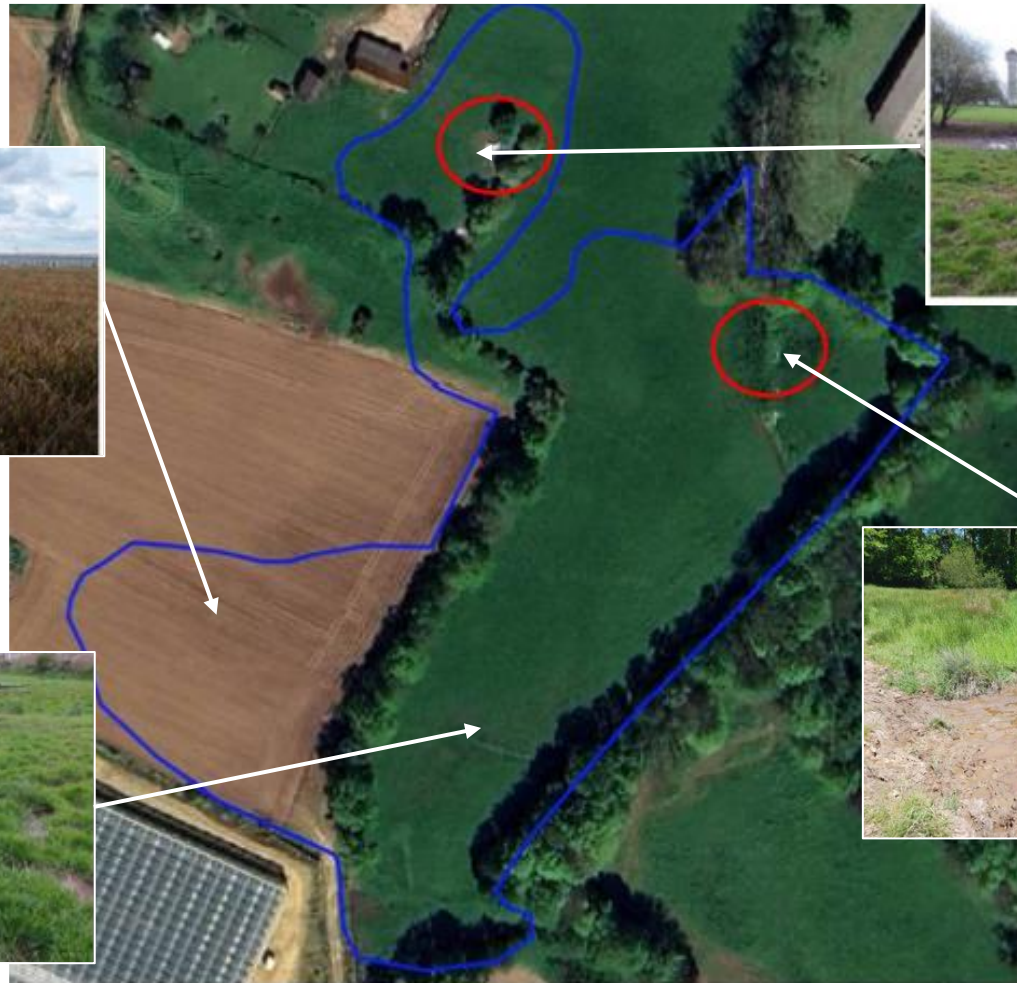
Pour la zone humide

- **La zone humide de 3,8 ha en mauvais état aujourd'hui**
 - Présence d'Amphibiens : Salamandre tachetée, Triton palmé, Grenouille agile, Crapaud épineux

Parcelle cultivée
(céréales)



Prairie humide
surpâturée



Mare
temporaire
asséchée et
piétinée



Mare permanente
piétinée et
dégradée

Pour la zone humide

- **Une zone à vocation écologique de 6,8 ha demain**
 - Sanctuarisation de la zone humide
 - Création de 5 mares de faibles superficies, diversifiées et aménagées en pente douce
 - Valorisation de 3ha de prairies humides

Création de 5 mares clôturées



Mare temporaire restaurée et clôturée

3ha de prairie humide pâturée extensivement



Mare permanente restaurée et clôturée

Pour le réseau de haies

- **2176 ml de haies de qualité hétérogène aujourd'hui sur le foncier du projet**



Haie fortement dégradée



Haie fortement dépouillée



Haie fortement dépouillée



Haie de mauvaise qualité

Pour le réseau de haies

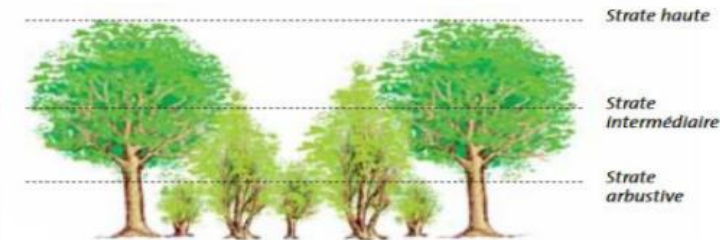
- 3018 ml de haies sur le foncier du projet demain



Haie créée ou redensifiée



Haie de qualité sauvegardée



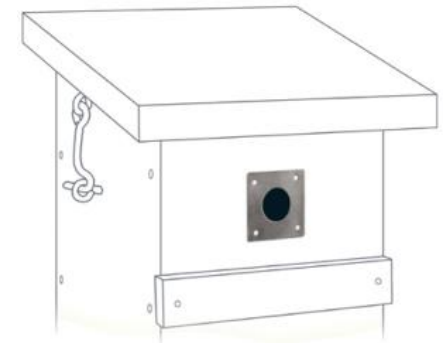
Haies multi strates d'essences locales

- Augmenter les zones refuges pour les espèces
- Masquer la serre en formant une trame verte locale

Avec le projet : + 840 mètres linéaires de haies

Pour la faune

- **Augmentation de la capacité d'accueil pour les amphibiens grâce aux mares créées et à la création de la zone à vocation écologique, gérée de façon appropriée et pérenne favorable au maintien de la biodiversité**
- **Installation de nichoirs dans les haies en faveur de l'avifaune commune locale : Mésanges sp., Fauvette à tête noire, Rougegorge familier, Moineau domestique,...**
- **Installation de nichoirs spécifiques pour les espèces à affinités agricoles et de plaine : Gobemouche gris, Hirondelle rustique et Faucon hobereau**

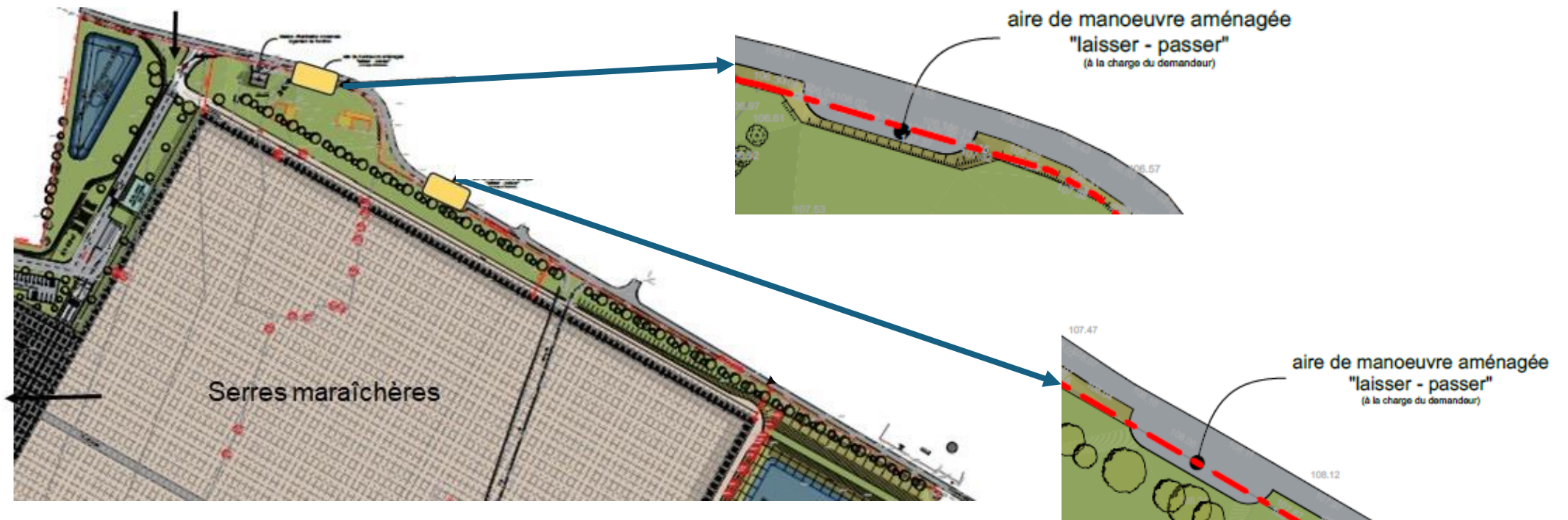


Exemple de nichoir pour Faucon hobereau

Avec le projet, plus d'espaces d'accueil pour la faune

Pour la sécurité routière

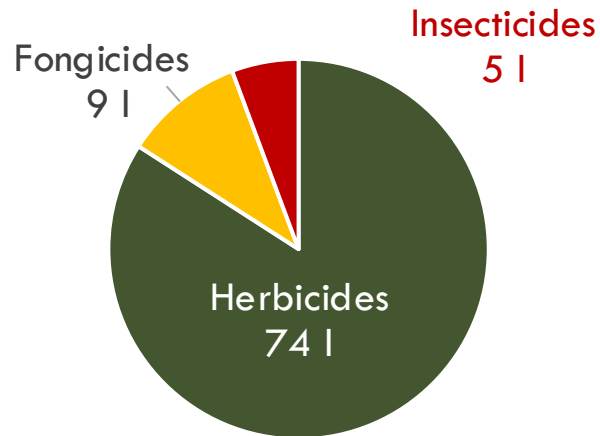
- **Création de 2 zones de croisement sur la route du Château d'eau**



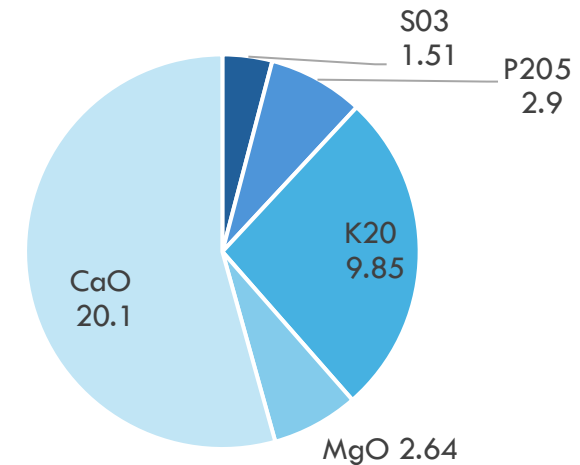
Pour la qualité des sols

- **Bilan des activités céréalières présentes aujourd'hui sur le foncier du futur projet**

88 litres de produits phytosanitaires utilisés chaque année



41 tonnes de fumures répandues chaque année



Avec le projet, 0l de produits phytosanitaires et 0kg de fumures rejetés dans le sol → réduction de 100% des rejets

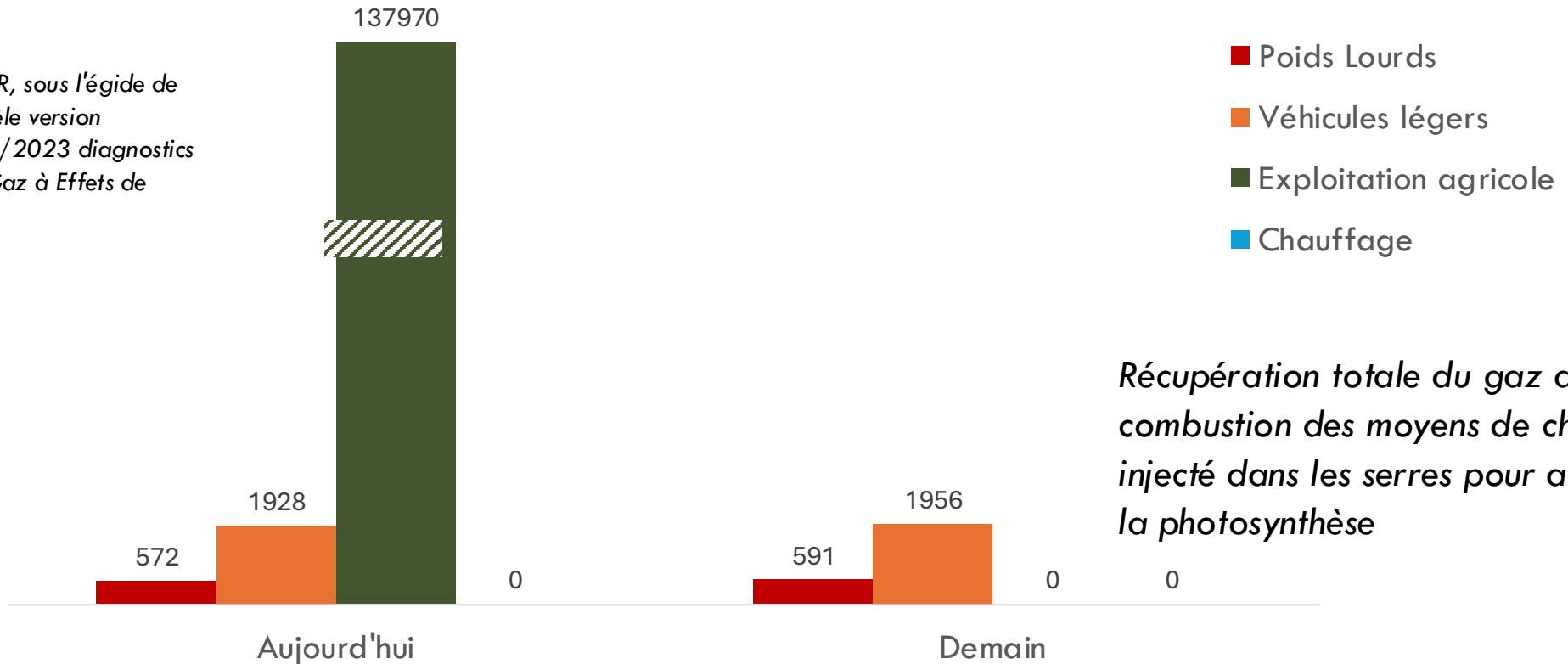
Pour la qualité de l'air

**140 tonnes de CO²
émises par an**



**2,5 tonnes de CO²
émises par an**

Source : CAP'2ER, sous l'égide de
L'Interbev et l'Idèle version
11,02,03 de 10/2023 diagnostics
niveau 2GES / Gaz à Effets de
Serre



*Récupération totale du gaz de
combustion des moyens de chauffage,
injecté dans les serres pour augmenter
la photosynthèse*

Avec le projet : une réduction de 98% des émissions de CO²

Pour les associations et le patrimoine d'Isigny-le-Buat

- Soutien d'associations sportives et caritatives locales
- Proposition de soutien des projets patrimoniaux de la commune



Eglise de Saint-Martin d'Isigny



Banque Alimentaire



Les échanges avec les participants

Consignes pour les échanges



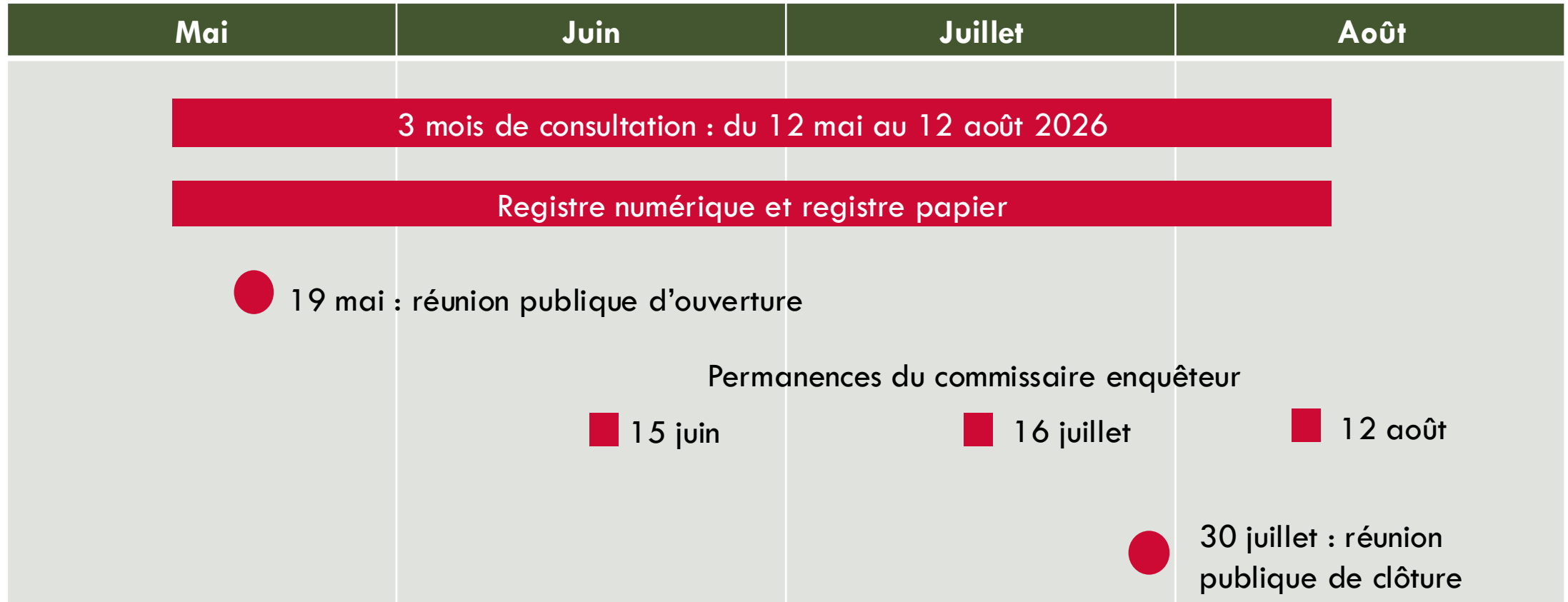
- **Respect et bienveillance**
- **Ecoute – Tout le monde a partiellement raison !**
- **Les échanges sont enregistrés - compte-rendu de la réunion**
- **Solliciter la prise de parole auprès de l'animateur**
- **Pour une bonne prise en compte de votre intervention, merci d'attendre qu'un micro vous soit remis**
- **Des interventions courtes pour plus d'interventions**
- **Se présenter avant d'intervenir**



La consultation du public

Quel calendrier et comment participer ?

Le calendrier de la consultation du public



Comment prendre connaissance du dossier ?

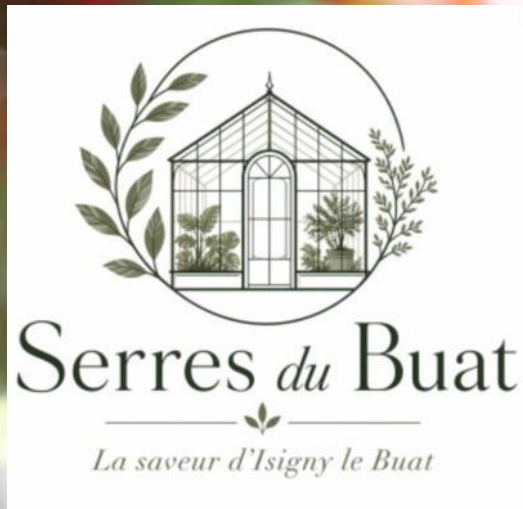
- Sur support papier, en mairie d'Isigny le Buat
 - Les lundis, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
 - Le jeudi de 14h à 17h
 - Le samedi de 9h à 12h
- Sur un poste informatique à la Préfecture de la Manche à Saint-Lô
 - Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
- Sur le site du registre dématérialisé :
 - <https://www.registre-dematerialise.fr/7304/>

Comment donner votre avis ?

- En présentiel :
 - Lors des 2 réunions publiques du 19 mai et du 30 juillet
 - A l'occasion d'une des 3 permanences du commissaire enquêteur, en mairie d'Isigny-le-Buat :
 - Le 15 juin de 14h à 16h
 - Le 16 juillet de 14h à 16h
 - Le 12 août de 15h à 17h
 - Sur les registres papier en mairie d'Isigny le Buat
- En distanciel :
 - Sur le registre numérique ouvert sur toute la période de consultation : <https://www.registre-dematerialise.fr/7304/>
 - Par courriel : consultation-du-public-7304@registre-dematerialise.fr
 - Par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie d'Isigny-le-Buat

Comment demander des compléments d'information ?

- Sur le projet, auprès de M. Jean-Marc Paimblanc
 - Par courriel : serredubuat@gmail.com
 - Par téléphone : 06 03 05 38 17
- Sur la procédure administrative, auprès du préfet de la Manche
 - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de la concertation publique : 02 33 75 47 80



Merci pour votre participation